



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis d'attribution de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-28706>

Département(s) de publication : **75, 78, 91, 92, 93, 94, 95**

Annonce n° **26-28706**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public

Activité du pouvoir adjudicateur : Enseignement

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Impression, reproduction, conditionnement et livraison de supports à usage de l'édition pour les Editions de la Sorbonne rattachées à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Description : La consultation portait sur l'impression, la reproduction, le conditionnement et la livraison de supports à usage de l'édition pour les Editions de la Sorbonne rattachées à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Identifiant de la procédure : 806fe91f-efa1-40ff-9d98-d18f75c7dce4

Identifiant interne : 25M21

Type de procédure : Ouverte

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79800000 Services d'impression et services connexes

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Sans objet

Droit transnational applicable : Sans objet

Section 5 - Lot

5.1 **Identifiant technique du lot** : LOT-0001

Titre : Impression numérique noir et/ou quadri

Description : Le lot n°1 concerne les impressions numériques noir et/ou quadri.

Identifiant interne : 25M21 Lot 1

5.1.1 **Objet**

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79800000 Services d'impression et services connexes

5.1.2 **Lieu d'exécution**

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 **Durée estimée**

Date de début : 10/12/2025

Durée : 48 Mois

5.1.4 **Renouvellement**

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 **Valeur**

Valeur maximale de l'accord-cadre : 520,000 Euro

5.1.6 **Informations générales**

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché a été notifié le 10/12/2025. Il s'agit d'un marché de fournitures courantes et services soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services, en application de l'arrêté du 30 mars 2021, publié au JORF n°0078 du 1er avril 2021. Il s'agit d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande. Les prestations seront exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins et de l'émission de bons de commande, en application des dispositions de l'article R.2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique du 1er avril 2019, et dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R.2162-14 du même code. L'accord-cadre a été conclu dans les limites financières suivantes : - Sans montant minimum annuel ; - Montant maximum annuel : 130 000 € HT. Conformément à l'article R.2112-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est conclu pour une durée ferme d'un (1) an renouvelable trois (3) fois, par période d'un an, par tacite reconduction, sans que sa durée puisse excéder quatre (4)

ans. Pour ne pas reconduire l'accord-cadre, l'Université doit se prononcer par écrit, par courriel, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre (date de notification). Le titulaire de l'accord-cadre ne peut refuser sa reconduction conformément à l'article R.2112-4 du Code précité. En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Paiement : Le règlement des dépenses se fera après service fait par virement, dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du code de la commande publique portant fixation du délai de paiement pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en tant qu'entités adjudicatrices. Sous réserve des dispositions prévues aux articles R2192-13, R2192-17 et R2192-18 du code de la commande publique, le délai de paiement court à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur. Toutefois, lorsque la date de réception de la demande de paiement est incertaine ou antérieure à la date d'exécution des prestations, le délai de paiement court à compter de la date d'exécution des prestations. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article R2192-10 du code de la commande publique fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le taux des intérêts moratoires mentionnés à l'article L2192-13 du code de la commande publique est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le retard de paiement donnera lieu au versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement. Le titulaire a renoncé au bénéfice de l'avance. Organe chargé des procédures de médiation : Le médiateur des entreprises. Adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> ; Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. * Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère A : Prix de l'offre

Description : Prix de l'offre, noté sur 60 points sur la base du total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) : La formule utilisée s'écrit : Note = (Montant le moins élevé * / Montant total analysé) X 60. (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

Catégorie du critère d'attribution poids : Valeur fixe (total)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère B : Valeur technique de l'offre

Description : Valeur technique de l'offre, notée sur 30 points et décomposée selon les deux sous-critères suivants : o Sous-critère B1 : Qualité des papiers, de l'impression et des produits, notée sur 20 points : gamme du papier, grammage du papier, opacité, blancheur, solidité ; o Sous-critère B2 : Qualité du conditionnement des ouvrages (qualité de la mise sous film), notée sur 10 points. Ces sous-critères ont été exclusivement appréciés au regard des échantillons et du mémoire technique remis par le candidat.

Catégorie du critère d'attribution poids : Valeur fixe (total)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère C : Délais d'exécution et de livraison

Description : Délais d'exécution et de livraison, notés sur 10 points et jugés au regard du bordereau des délais transmis par le candidat Les délais jugés sont les suivants : o Délai de remise du BAT après envoi du support pdf par l'université ; o Délai de remise d'un éventuel 2ème BAT gratuitement en cas de problème constaté sur le 1er ; o Délai d'impression des ouvrages après accord du BAT ; o Délai de finition à réception du bon à brocher ; o Délai de livraison.

Catégorie du critère d'attribution poids : Valeur fixe (total)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Description des délais d'introduction des procédures de recours: Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours contre la présente procédure de passation et le contrat devant le Président du tribunal administratif. - Référé précontractuel (article L. 551-1 du code de justice administrative). Le référé précontractuel s'applique en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation de certains contrats. - Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à compter de la notification du marché dans les autres cas. - Recours de pleine juridiction : par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché. - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0002

Titre : Impression offset noir

Description : Le lot n°2 concerne les impressions offset noir.

Identifiant interne : 25M21 Lot 2

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 79800000 Services d'impression et services connexes

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 10/03/2026

Durée : 48 Mois

5.1.4 Renouvellement

Nombre maximal de renouvellements : 3

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 100,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

Informations complémentaires : Le marché a été notifié le 10/03/2026. Il s'agit d'un marché de fournitures courantes et services soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de fournitures courantes et services, en application de l'arrêté du 30 mars 2021, publié au JORF n°0078 du 1er avril 2021. Il s'agit d'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande. Les prestations seront exécutées au fur et à mesure de la survenance des besoins et de l'émission de bons de commande, en application des dispositions de l'article R.2162-2 alinéa 2 du code de la commande publique du 1er avril 2019, et dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R.2162-14 du même code. L'accord-cadre a été conclu dans les limites financières suivantes : - Sans montant minimum annuel ; - Montant maximum annuel : 25 000 € HT. Conformément à l'article R.2112-4 du Code de la commande publique, l'accord-cadre est conclu pour une durée ferme d'un (1) an renouvelable trois (3) fois, par période d'un an, par tacite reconduction, sans que sa durée puisse excéder quatre (4) ans. Pour ne pas reconduire l'accord-cadre, l'Université doit se prononcer par écrit, par courriel, notamment via la plateforme PLACE, en respectant un préavis d'un mois avant la date anniversaire de l'accord-cadre (date de notification). Le titulaire de l'accord-cadre ne peut refuser sa reconduction conformément à l'article R.2112-4 du Code précité. En cas de non-reconduction, le titulaire reste engagé jusqu'à la fin de la période en cours. Paiement : Le règlement des dépenses se fera après service fait par virement,

dans le respect des règles de la comptabilité publique. Le délai global de paiement ne pourra excéder 30 jours, conformément aux dispositions de l'article R2192-10 du code de la commande publique portant fixation du délai de paiement pour les pouvoirs adjudicateurs, y compris lorsqu'ils agissent en tant qu'entités adjudicatrices. Sous réserve des dispositions prévues aux articles R2192-13, R2192-17 et R2192-18 du code de la commande publique, le délai de paiement court à compter de la date de réception de la demande de paiement par le pouvoir adjudicateur. Toutefois, lorsque la date de réception de la demande de paiement est incertaine ou antérieure à la date d'exécution des prestations, le délai de paiement court à compter de la date d'exécution des prestations. Le défaut de paiement dans les délais prévus à l'article R2192-10 du code de la commande publique fait courir de plein droit et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du titulaire. Le taux des intérêts moratoires mentionnés à l'article L2192-13 du code de la commande publique est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage. Le retard de paiement donnera lieu au versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 euros pour frais de recouvrement. Le titulaire a renoncé au bénéfice de l'avance. Organe chargé des procédures de médiation : Le médiateur des entreprises. Adresse : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mediateur-des-entreprises-contacter-le-mediateur> ; Le dispositif est gratuit. Les médiateurs sont présents sur tout le territoire. Tous les échanges sont couverts par la plus stricte confidentialité. Chacun peut y mettre fin quand il le souhaite. Le médiateur ne prend pas de décision pour les parties. À l'issue de la médiation, un protocole d'accord est rédigé et signé par les deux parties. Si les parties n'arrivent pas à un accord, elles doivent se tourner vers d'autres modes de règlement des différends. * Les formulaires types peuvent être téléchargés gratuitement sur le site Internet du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : « <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> », (rubrique : Formulaires non obligatoires d'aide à la passation et l'exécution).

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Prix

Nom : Critère A : Prix de l'offre

Description : Prix de l'offre noté sur 60 points sur la base du total du Détail Quantitatif Estimatif (DQE) : La formule utilisée s'écrit : Note = (Montant le moins élevé * / Montant total analysé) X 60. (*) Sous réserve que l'offre ne soit pas anormalement basse.

Catégorie du critère d'attribution poids : Valeur fixe (total)

Nombre critère d'attribution : 60

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère B : Valeur technique de l'offre

Description : Valeur technique de l'offre, notée sur 30 points et décomposée selon les deux sous-critères suivants : o Sous-critère B1 : Qualité des papiers, de l'impression et des produits, notée sur 20 points : gamme du papier, grammage du papier, opacité, blancheur, solidité ; o Sous-critère B2 : Qualité du

conditionnement des ouvrages (qualité de la mise sous film), notée sur 10 points. Ces sous-critères ont été exclusivement appréciés au regard des échantillons et du mémoire technique remis par le candidat.

Catégorie du critère d'attribution poids : Valeur fixe (total)

Nombre critère d'attribution : 30

Critère :

Type : Qualité

Nom : Critère C : Délais d'exécution et de livraison

Description : Délais d'exécution et de livraison, notés sur 10 points et jugés au regard du bordereau des délais transmis par le candidat Les délais jugés sont les suivants : o Délai de remise du BAT après envoi du support pdf par l'université ; o Délai de remise d'un éventuel 2ème BAT gratuitement en cas de problème constaté sur le 1er ; o Délai d'impression des ouvrages après accord du BAT ; o Délai de finition à réception du bon à brocher ; o Délai de livraison.

Catégorie du critère d'attribution poids : Valeur fixe (total)

Nombre critère d'attribution : 10

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Paris

Informations relatives aux délais de recours : Description des délais d'introduction des procédures de recours: Le candidat peut, s'il le souhaite, exercer un recours contre la présente procédure de passation et le contrat devant le Président du tribunal administratif. - Référé précontractuel (article L. 551-1 du code de justice administrative). Le référé précontractuel s'applique en cas de manquement aux obligations de publicité et de mise en concurrence auxquelles est soumise la passation de certains contrats. - Référé contractuel (articles L 551-13 à L 551-16 du code de justice administrative) dans un délai de 1 mois à compter de la publication d'un avis d'attribution au Journal Officiel de l'Union Européenne et dans un délai de 6 mois à compter de la notification du marché dans les autres cas. - Recours de pleine juridiction : par tout candidat évincé dans un délai de deux mois à compter de la parution de l'avis d'attribution annonçant la conclusion du marché. - Recours pour excès de pouvoir contre les actes détachables dans un délai de 2 mois à compter de la publication ou de la notification de la décision contestée.

Section 6 - Résultats

Valeur maximale des accords-cadres dans cet avis : 620,000 Euro

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0001

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 520,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : ISIPRINT

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre AIRESS

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0001

L'offre a été classée : oui

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25M21 Lot 1

Titre : Impression numérique noir et/ou quadri

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/11/2025

Date de conclusion du marché : 10/12/2025

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 4

6.1 Résultat – Identifiants des lots : LOT-0002

Au moins un lauréat a été choisi.

Accord-cadre :

Valeur maximale de l'accord-cadre : 100,000 Euro

6.1.2 Informations sur les lauréats

Lauréat :

Nom officiel : DUPLIPRINT Mayenne

Offre :

Identifiant de l'offre : Offre DUPLIPRINT Mayenne

Identifiant du lot ou groupe de lots : LOT-0002

L'offre a été classée : oui

L'offre est une variante : non

Sous-traitance : Non

Informations relatives au marché :

Identifiant du marché : 25M21 Lot 2

Titre : Impression offset noir

Date à laquelle le lauréat a été choisi : 21/11/2025

Date de conclusion du marché : 10/03/2026

6.1.4 Informations statistiques

Offres ou demandes de participation reçues :

Type de soumissions reçues : Offres présentées par voie électronique

Nombre d'offres ou de demandes de participation reçues : 1

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Numéro d'enregistrement : 19751717000019

Ville : Paris

Code postal : 75005

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Point de contact : Dorcas MAWETE

Adresse électronique : dorcas.mawete@univ-paris1.fr

Téléphone : +33 1 89 68 43 69

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/entreprise>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Paris

Numéro d'enregistrement : 177 500 055 00013

Ville : Paris

Code postal : 75181

Subdivision pays (NUTS) : Paris (FR101)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

8.1 ORG-0003

Nom officiel : ISIPRINT

Taille de l'opérateur économique : Grande

Numéro d'enregistrement : 477 658 876 00032

Ville : La Courneuve

Code postal : 93120

Subdivision pays (NUTS) : Seine-Saint-Denis (FR106)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0001

8.1 ORG-0004

Nom officiel : DUPLIPRINT Mayenne

Taille de l'opérateur économique : Micro, petite ou moyenne

Numéro d'enregistrement : 878 587 559 00021

Ville : Mayenne

Code postal : 53100

Subdivision pays (NUTS) : Mayenne (FRG03)

Pays : France

Rôles de cette organisation :

Soumissionnaire

Lauréat de ces lots : LOT-0002

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : e0de514d-76cf-4c37-aaaf-9eaf5ee5bae1 - 01

Type de formulaire : Résultats

Type d'avis : Avis d'attribution de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 19/03/2026 à 13:31

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/03/2026